



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**



Nombre de membres
du Conseil Communautaire

Titulaires : 69

Membres présents : 56

- dont suppléés : 2
- représentés : 4

Votants : 60

Date de la convocation :
9 juin 2017

Secrétaire de séance :
Françoise ROUX

L'An DEUX MILLE DIX-SEPT, le 15 JUIN à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement le 9 juin 2017, s'est réuni à la Salle des fêtes de Rouvrel, sous la présidence de Monsieur Pierre BOULANGER, Président.

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames MARCEL, MAILLART, PREVOST, BLIN, FLAMANT, WU, HALL, ROUX, BLONDEL, PETIT, NANSOT, TESTELIN (suppléante, représentant Monsieur DUTILLEUX) Messieurs AUBRY, BARRE, FRANCELLE, AMARA, COTTARD, DESROUSSEAU, BERTRAND Gilbert, DERLY, BOUCHER, DOUCHET, VERMERSCH, MONTAIGNE, VAN OOTEGHEM, HEBERT, DOVERGNE, PALLIER, SURHOMME, BEAUMONT, LEVASSEUR, LECONTE, TEN, POTTIER, DEPRET, HENNEBERT, JUBERT, VERMEIL (Suppléant, représentant Monsieur LECLERCQ) VAN GOETHEM, GORET, DAIGNY, RICARD, MOURIER, FRANCOIS, BOULANGER, LAMOTTE, GAUMONT, VAN DE VELDE, CHIRAT, HEYMAN, DRAGONNE, CLEMENT, LEROY, PELTIEZ, SZYROKI et MAROTTE.

● Absents excusés :

Monsieur CAPELLE (Pouvoir remis à Madame NANSOT) Monsieur CARON (Pouvoir remis à Monsieur BEAUMONT) Monsieur LECLABART (Pouvoir remis à Monsieur VAN OOTEGHEM) Monsieur BERTRAND Jacques (Pouvoir remis à Monsieur LAMOTTE) Monsieur SUIN, Monsieur LECLERCQ, Monsieur DUTILLEUX et Monsieur DALRUE.

Absents non excusés : Mesdames MARSEILLE, LEFEBVRE, Messieurs DURAND, BINET, PICARD, BIECKENS et REMY.

OBJET : COMPETENCE EAU ET ASSAINISSEMENT / ETUDES PREALABLES / CONVENTIONS

Dans le cadre des réflexions menées sur le transfert des compétences Eau et Assainissement des communes vers les EPCI imposé par la loi NOTRE (2018 pour l'assainissement et 2020 pour l'eau potable) la Communauté de Communes Avre, Luce et Noye a demandé au Syndicat Mixte AMEVA une proposition d'accompagnement à prise de ces compétences.

L'AMEVA préconise :

1. Une étude technique Eau potable

• Etape 1 : Etat des lieux technique de trois services d'eau potable (SATEP) Sauvillers-Mongival, SIAEP Cottenchy - Dommartin, SIAEP de Berteaucourt-les-Thennes.

Le reste à charge pour la commune de Sauvillers-Mongival et le SIAEP Cottenchy - Dommartin serait de **500 € TTC** ; Le reste à charge pour le SIAEP de Berteaucourt-les-Thennes serait de **2 700 € TTC** (barème fixé selon des seuils de populations)

• Etape 2 : - Etude diagnostic sur cinq services d'eau potable (Auvillers, Fouencamps, Sauvillers-Mongival, SIAEP Cottenchy - Dommartin, SIAEP de Berteaucourt-les-Thennes)

Le reste à charge AMO (AMEVA) par commune ou syndicat serait de **2 190.75 € TTC** auxquels seront à ajouter les honoraires du Bureau d'Etudes retenu (étude financée à 70 % par l'Agence de l'Eau) suivi d'un schéma directeur global à l'échelle de la CCALN (financement CCALN)

2. Une étude Prise de compétence eau et assainissement (financement CCALN)

• Etape 3 : -Etat des lieux techniques assainissement collectif (Cottenchy, SDTE Vallée de la Noye, SIA Avre et Luce, SIA Avre)

- Etat des lieux tarifaire et administratif eau potable et assainissement collectif.

Le reste à charge de la CCALN pour la partie AMO AMEVA serait de **4 538.63 € TTC** auxquels seront à ajoutés les honoraires du Bureau d'Etudes retenu (financée à 70 % par l'Agence de l'Eau)

.../...

- Etape 4 : Etude comparative approfondie des modes de gestion possible pour chacune des compétences et mise en place du mode de gestion choisi, (financée à 70 % par l'Agence de l'Eau) Le reste à charge serait pris en charge par la CCALN, le montant du reste à charge sera déterminé en fonction du mode de gestion retenu.

Afin de bénéficier d'économies d'échelle dans le montant des études, de simplifier la démarche pour les maîtres d'ouvrages et de présenter une demande de subvention à l'Agence de l'Eau dans les délais fixés par son calendrier (soit avant le 15 septembre) la CCALN propose d'être la structure porteuse des différentes études, par voie de conventions.

NB : Avaient quitté la séance au moment du présent vote les 12 membres suivants :

Monsieur DERLY (Aubvillers) Monsieur VAN OOTEGHEM (Chirmont) Monsieur HEBERT (Coullemelle)
Monsieur BEAUMONT (Flers-sur-Noye) Monsieur LEVASSEUR (Folleville) Madame PREVOST (Grivesnes)
Monsieur VAN GOETHEM (Jumel) Madame FLAMANT (Lararde Mauger L'hortoy) Monsieur RICARD (Louvrechy)
Monsieur DRAGONNE (Rogy) Monsieur PELTIEZ (Sauvillers-Mongival) Monsieur CLEMENT (Thory)

Les conditions de quorum ayant été vérifiées ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- › entérine la conduite de telles études préalables à la prise de compétence Eau et Assainissement ;
- › délègue au Bureau Communautaire, toute décision en matière de mise en œuvre de ces études ;
- › autorise le Président et le Vice-Président chargé de l'Aménagement de l'Espace - Cadre de vie, à signer les documents en rapport avec ces décisions, sous réserve des délibérations favorables des MO concernées ;
- › autorise le Président et le Vice-Président chargé de l'Aménagement de l'Espace - Cadre de vie, à signer la Convention SATEP avec l'AMEVA, les contrats d'AMO avec l'AMEVA, sous réserve des délibérations favorables des MO concernées.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré le 15 JUIN 2017 A ROUVREL

Le Président,

Pierre BOULANGER.



Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 23.06.2017

(Identité de la collectivité)

CCALN
144, rue du Cardinal Mercier
80110 MOREUIL

à

Sous-préfecture de Montdidier
7, rue Jean Dupuy
80500 MONTDIDIER

BORDEREAU DE DÉPÔT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RÉCEPTION

A ÉTABLIR EN DOUBLE EXEMPLAIRE

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 JUIN 2017

Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles de pré-contrôle
DELIB. : TEPCV – Conventions FDE80 – Partenariat Bornes électriques et service de conseil en énergie	2017.15.06.1	SOUS PREFECTURE DE MONTDIDIER
DELIB. : Compétence eau et assainissement / Etudes préalables / conventions	2017.15.06.2	26 JUIN 2017
DELIB. : Groupement de commandes / Restauration collective scolaire et ACM	2017.15.06.3	ARRIVÉE
DELIB. : Représentations de la CCALN au sein du Syndicat Mixte du Pays du Grand Amiénois et de l'ADUGA	2017.15.06.4	
DELIB. : ZAC Ailly-sur-Noye / Hôtel d'entreprises / Baux NETWIND et CLICK ET ROULE	2017.15.06.5	
DELIB. : Service d'aide à domicile / Tarification participation complète	2017.15.06.6	
DELIB. : Service d'aide à domicile / Projet de fusion des SAAD	2017.15.06.7	
DELIB. : Marché PEP 80 / AVENANT N°2	2017.15.06.8	
DELIB. : Dématérialisation des convocations	2017.15.06.9	
DELIB. : Règlement intérieur	2017.15.06.10	
DELIB. : Création de l'Office de Tourisme Intercommunal sous la forme d'une régie personnalisée gérant un service public à caractère industriel et commercial	2017.15.06.11	
DELIB. : ZAC du Santerre / Vente à Monsieur STIMOLO	2017.15.06.12	
DELIB. : Manifestation culturelle décentralisée - Quesnel	2017.15.06.13	

901
Le Président,
Pierre BOULANGER



Fait à Moreuil, le 23 juin 2017.

Cachet de la collectivité et signature

La preuve de la réception en préfecture est matérialisée sur le présent bordereau par un cachet portant le timbre de la direction et la date de la réception.